

LES PARCOURS MIGRATOIRES DES PALESTINIENS DE SUEDE ET D'EUROPE DU NORD.

Mohamed Kamel Dorai¹

La diaspora palestinienne, après cinquante années d'exil, s'ouvre vers de nouveaux espaces, de plus en plus éloignés de sa terre, la Palestine. Des filières migratoires se sont mises en place entre le Liban et les pays d'Europe du nord comme l'Allemagne, la Suède, et le Danemark. Ces réseaux, sont les supports migratoires de nombreux réfugiés palestiniens, en quête d'un avenir meilleurs, d'un statut juridique stable, ou de conditions de vie décentes. Les parcours migratoires de ces Palestiniens se complexifient, et intègrent de plus en plus d'étapes successives pour arriver à destination. L'espace suédois, traité dans un premier temps, n'est pas un simple espace d'accueil, isolé, sans connexion avec le reste de la diaspora, mais il occupe une place à part entière, bien que relativement marginale, dans l'organisation diasporique palestinienne. La Suède joue le rôle d'un espace refuge dans le processus et la dynamique migratoire des Palestiniens de la diaspora. En marge géographiquement des grandes zones d'implantation des communautés palestiniennes de l'exil, et n'étant pas un grand pays d'immigration en Europe, qu'est-ce qui peut expliquer l'arrivée de Palestiniens en Suède ? S'agit-il d'une tentative de réinstallation des Palestiniens du Liban hors de la zone de conflit, qui pourrait présager d'une solution future pour cette communauté dont personne ne veut ? On peut répondre d'emblée de façon négative à cette assertion vu le refus palestinien pour ce type de règlement et la faible capacité d'absorption de ce pays. Il n'en demeure pas moins que l'expérience suédoise est intéressante à bien des égards, et montre la forte capacité d'adaptation des Palestiniens à des environnements politiques, économiques et culturels différents.

Il faut cependant penser la création de la filière migratoire suédoise dans un cadre plus vaste, celui de la question de l'émigration de la communauté palestinienne du Liban. Cette question se pose étant donné l'importance numérique du phénomène. Effectivement, on peut estimer que plus de 100 000 Palestiniens du Liban vivraient actuellement à l'étranger, en Europe et dans les pays du Golfe principalement. La majeure partie de la classe politique libanaise refuse l'implantation des Palestiniens en vertu de leur droit au retour en Palestine. Sans remettre en cause ce droit au retour, nombre de Palestiniens revendiquent cependant l'accès à un certains nombre de droits fondamentaux, comme le droit au travail, à la santé et à l'éducation. Face à la dégradation de leur niveau de vie quotidienne depuis près de dix ans, beaucoup de jeunes Palestiniens choisissent l'exil pour essayer de se bâtir un avenir, alors que les Accords d'Oslo les ont laissé jusqu'à aujourd'hui sans réponse quant à leur devenir. Cette étude se base essentiellement sur des séjours successifs au sud Liban, en 1997 et 1999, dans la région de Tyr, ainsi qu'en Suède en 1998, où nous avons mené de nombreux entretiens auprès de réfugiés palestiniens.

I- LES PALESTINIENS EN SUEDE : DONNEES GENERALES.

Depuis la Seconde Guerre Mondiale, la Suède est un pays d'accueil de réfugiés. Elle a ratifié la Convention de Genève de 1951, et le Protocole de New York de 1967. De plus, la Suède est un pays donateur de premier rang à l'UNHCR² et l'UNRWA³. La politique officielle

¹ Allocataire de recherche (MIGRINTER, CNRS - UMR 6588)
dorai@mshs.univ-poitiers.fr

² Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

³ Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

d'immigration⁴ est basée sur l'égalité de traitement entre immigrants et citoyens suédois. Elle peut être résumée en 3 mots : égalité (égalité de droits et d'obligations, égales opportunités), liberté de choix (possibilité de développer son propre héritage culturel dans la limite des valeurs de base de la société suédoise), et partenariat (participation et responsabilité dans le développement de la société).

Les demandeurs d'asile qui arrivent en Suède sont dirigés dans un premier temps vers un des quatre centres d'accueil pour réfugiés, où une enquête est menée afin d'obtenir un permis de résidence. Si l'investigation menée débouche sur une réponse positive, le réfugié est réinstallé dans une municipalité ou transféré dans un centre d'hébergement en attendant une réinstallation ultérieure. Selon la loi suédoise, chaque réfugié est considéré dans sa dimension individuelle, aucun traitement spécifique ne peut donc être accordé à une communauté dans son ensemble. En raison de l'application du principe de l'égalité de traitement, les réfugiés se voient octroyer immédiatement les droits sociaux élémentaires pour faciliter leur intégration dans la société suédoise. Les droits politiques leur sont donnés après trois ans de résidence. Cependant l'accueil des réfugiés palestiniens ne peut être analysé, dans le cas suédois, en dehors de son contexte politique, et donc de la position suédoise face à la question israélo-palestinienne.

1- L'attitude de la Suède face au conflit israélo-palestinien.

Selma Assar⁵ présente dans son étude quelques données géopolitiques générales sur l'attitude de la Suède face à la question israélo-palestinienne. La période charnière se situe autour des années 1974-1976. Avant cette période, la Suède traitait les réfugiés palestiniens sous un angle humanitaire. Elle appuyait dans un même temps l'Etat israélien, tout en demandant son retrait des territoires occupés, sur la base de la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Après 1976, la Suède reconnaît l'aspiration nationale du peuple palestinien, et l'OLP comme représentant légitime de la cause palestinienne. Des critiques envers la politique israélienne à l'égard des Palestiniens sont émises, et la Suède vote des résolutions condamnant Israël à l'Assemblée Générale de l'ONU. La raison de ce changement d'attitude, et donc la prise en considération de la dimension politique de la question des réfugiés, réside essentiellement dans la volonté de l'Etat suédois d'aider à une solution pacifique et durable du conflit israélo-palestinien ainsi qu'à limiter les risques de diffusion du conflit au Moyen-Orient.

2- Les Palestiniens en Suède : situation générale.

Le SIV (Statens Invandrarverk) estime que 13 000 Palestiniens résidaient en Suède en 1998. Le SIV dénombre 78 000 réfugiés arabes. La part des Palestiniens s'élève donc à 16,6% du total et représente la quatrième communauté réfugiée arabe en Suède, derrière les Irakiens (25 000), les Syriens et Assyriens (20 000) et les Kurdes (20 000). Ce chiffre reste cependant une estimation, la Suède n'enregistrant pas les réfugiés selon des critères ethniques mais nationaux. En l'absence de nationalité reconnue, les Palestiniens sont classés comme apatrides ou de nationalité inconnue. Le SIV indique que la quasi totalité des apatrides qu'il recense sont des Palestiniens.

⁴ Nous reproduisons ici la politique d'immigration suédoise telle qu'elle est définie par l'Office nationale de l'immigration le *Statens Invandrarverk* (www.siv.se).

⁵ ASSAR Selma (1995) *The Palestinian Refugees. An analysis and Comparison of Two Recipient Countries' Behaviour : Sweden and Jordan - 1948-1991* -, Högskolan i Vaxjö, Institute of Social Sciences, 70 p.

Les différents entretiens que nous avons pu effectuer en Suède permettent d'estimer le nombre de Palestiniens entre 13 000 et 18 000 individus. Tout dépend de la prise en compte ou non de la deuxième génération (suédoise de naissance) issue de couples palestiniens d'origine, ou de couples mixtes. De fait la quasi-totalité des Palestiniens disposent de la nationalité suédoise qui leur est accordée après un délai de résidence pouvant aller de trois à cinq ans, selon les situations que nous avons rencontrées. Les Palestiniens n'apparaissent donc dans aucune catégorie statistique spécifique.

La répartition géographique des Palestiniens sur le territoire suédois fait apparaître une concentration dans les principales agglomérations du pays, et plus particulièrement à Stockholm (environ 5 000), Uppsala (3 000), puis Malmö (1 500), Göteborg (1 500) et Norrköping qui concentrerait le reste de la population palestinienne⁶. Les Palestiniens se trouvent dispersés dans toutes les branches d'activité économique. Cependant ceux arrivés le plus tardivement connaissent un taux de chômage élevé en raison des difficultés économiques que traverse la Suède, et la discrimination à l'embauche qui touche dans certains cas la main d'œuvre étrangère. On trouve assez peu d'étudiants, le GUPS⁷ en recense 570 pour toute la Suède en 1998.

3- Les trois principales phases d'arrivée des Palestiniens en Suède.

Les deux premières phases d'arrivée des Palestiniens en Suède dans les années 1960 et 1970, concernent un petit nombre de Palestiniens. Leurs objectifs sont surtout économiques, bien que les facteurs politiques, comme ceux qui fuient la répression jordanienne, et juridiques, comme ceux qui veulent acquérir la nationalité suédoise, soient présents. La plus grande vague d'arrivée de réfugiés palestiniens débute avec l'invasion israélienne du Liban (1982), et se poursuit avec la guerre des camps (1985-1987) au Liban.

a- Quelques étudiants arrivent dans les années 1960.

Selon Selma Assar le premier groupe de Palestiniens, formé d'étudiants originaires de Jordanie, du Liban et de Cisjordanie venus pour un complément de formation, est arrivé en 1962. C'était un programme de courte durée. La majorité sont rentrés chez eux, seuls 40 seraient restés en Suède (on peut aussi noter la présence d'étudiants palestiniens venus dans le cadre de programmes similaires originaires de Syrie et qui se sont installés en Suède). Leur nombre est cependant faible. Certains se sont mariés avec des Palestiniennes lors de leurs retours périodiques dans leur pays de premier accueil. Malgré leur situation sociale assez privilégiée par rapport aux Palestiniens arrivés ultérieurement, ils éprouvent, pour certains d'entre eux des difficultés d'intégration. Nous avons pu rencontrer un de ces Palestiniens à Göteborg. Ahmed⁸ a choisi, à la fin de ses études, de s'installer en Suède, essentiellement en raison des possibilités d'emploi sur place, et de l'importante différence de niveau de vie entre la Suède et la Syrie. Il est retourné plusieurs fois en Syrie, sans jamais s'y installer de nouveau. Il s'est ensuite marié à une Palestinienne de Syrie à Damas. Ils se sont établis en Suède par le biais du regroupement familial. Avec ses trois jeunes enfants, il a un projet de

⁶ Ces chiffres sont des estimations fournies lors d'un entretien avec le Président du GUPS (General Union of Palestinian Students) à Stockholm (août 1998). Elles sont globalement en conformité avec les estimations recueillies lors d'autres entretiens.

⁷ General Union of Palestinian Students

⁸ Tous les noms cités dans ce travail sont des pseudonymes pour préserver l'anonymat des personnes interrogées.

retour en Syrie, essentiellement, à son sens, en raison des difficultés d'intégration qu'il connaît, bien que toute sa famille ait la nationalité suédoise.

b- Des premiers réfugiés et des travailleurs arrivent dans les années 1970.

Quelques Palestiniens fuient la répression de Septembre Noir (1971) en Jordanie et se réfugient en Suède⁹. A cela il faut ajouter quelques centaines de travailleurs palestiniens qui viennent en Suède dans le cadre d'accords entre l'UNRWA et des entreprises suédoises comme Volvo. Un certain nombre d'entre eux décident de rester en Suède, en raison de la différence considérable de niveau de vie entre leur pays de premier accueil et la Suède, et de la possibilité d'obtenir la nationalité suédoise. Ils font ensuite venir leur famille, dans le but d'une installation définitive¹⁰. Certains comme Lotfi, un Palestinien de Syrie (qui représentent le groupe le moins nombreux), sont des travailleurs migrants plus classiques. Leur départ d'un pays arabe est motivé par la volonté de trouver un emploi, mais aussi en raison de tracasseries administratives liées à leur statut juridique précaire.

"En Syrie il n'y avait pas de travail, le travail c'est ce qu'il y a de plus important. Je suis allé travailler en Libye. Là-bas, il y avait du travail. Mais c'est difficile quand on est Palestinien, il faut toujours renouveler ses papiers. Nous nous étions habitués à notre vie là-bas, mais il y avait beaucoup de tracasseries. En 1977, un ami m'a parlé de la Suède. J'y suis allé, mais ils ont refusé mon entrée la première fois. Après deux ans, le délai légal pour refaire une demande, j'ai réessayé. Entre temps, nous avons cherché un autre pays arabe pour nous installer. Nous avons tenté d'entrer au Liban. Ils nous ont refusé. Nous avons essayé une deuxième fois d'entrer en Suède en 1979, et ils nous ont accepté. Malgré tous ces voyages, nous voulons toujours revenir vivre chez nous en Palestine".

Sana, elle, est arrivée du Liban en 1972, dans le cadre du regroupement familial. Elle a rejoint en Suède son mari installé cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une migration économique et familiale, mais aussi teintée de motifs politiques.

"Je suis arrivée en Suède en 1972 à 17 ans. Je me suis mariée juste avant au Liban. J'ai trois enfants qui sont grands maintenant. Mon mari est Palestinien, il vivait déjà en Suède. Il est venu ici pour travailler. Tu sais c'est difficile pour les Palestiniens de travailler dans les pays arabes. Au Liban nous n'avons pas le droit de travailler et pas d'accès à la nationalité. Mon mari est arrivé ici en 1967. Il est venu travailler dans une usine, puis comme électricien réparateur. Il était impliqué dans la politique. Sa famille est partie de Palestine pour habiter dans les camps de Syrie. Il a grandi sans pouvoir trouver de travail, alors il est venu en Suède. Il était nationaliste, il s'est inscrit au Parti Communiste suédois. Il a travaillé pendant 15 ans dans la politique ici. Il a fait deux séjours de 3 et 5 mois au Liban, dans l'armée de résistance palestinienne".

Ces deux premiers groupes de Palestiniens, qui ne représentent que quelques centaines de personnes, sont essentiellement des migrants économiques à la recherche d'un emploi, mais aussi d'une situation juridique plus favorable, comme l'obtention de la nationalité suédoise, qui leur permet d'acquérir une autonomie de déplacement.

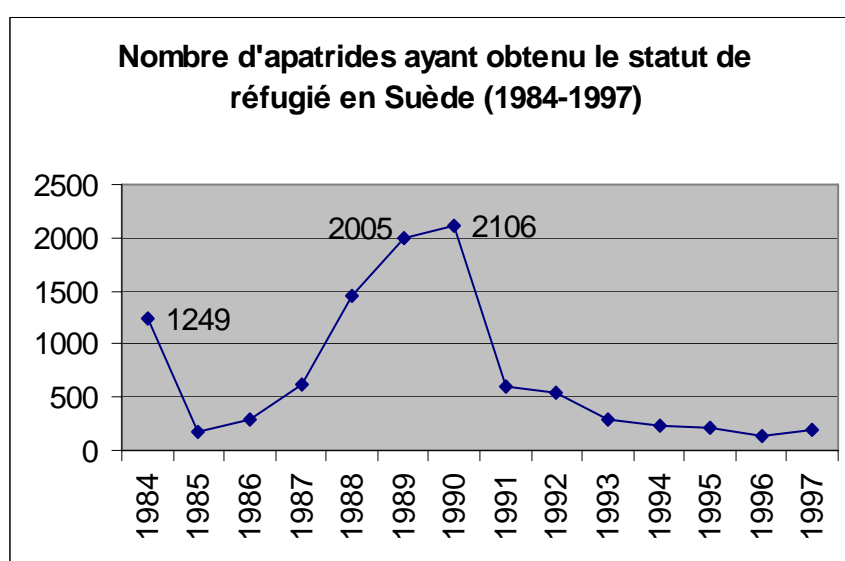
c- L'arrivée des réfugiés dans les années 1980.

⁹ SIV, juin 1991 cité par Selma Assar (1995).

¹⁰ Source : entretien avec Abdel Qader Yassine (chercheur à l'Université de Göteborg) à Borås (août 1998).

La majorité des Palestiniens est arrivée en Suède en conséquence de la guerre civile au Liban, et principalement après l'invasion israélienne de 1982. Un certain nombre est venu en tant que réfugié, d'autres en raison de parents ou de proches déjà présents en Suède, d'autres comme étudiants invités. On peut aussi noter l'arrivée de Palestiniens de Syrie dans les années 1980.

Les réfugiés, de loin le groupe le plus important numériquement, se différencie très nettement des Palestiniens arrivés lors des deux phases précédentes. Leur départ du Liban n'a pas fait l'objet d'un choix réfléchi et volontaire mais est la conséquence d'une situation politique et militaire qui les a poussé à s'exiler. Les migrations à caractère économique font place à des migrations forcées. Arrivés en assez grand nombre pour un pays comme la Suède, ils sont très bien accueillis par les services de l'Etat suédois. Malgré cela un certain nombre de Palestiniens se sont vus refuser l'entrée sur le territoire suédois, sans justification dans un certain nombre de cas.



Source : www.siv.se

Le graphique nous montre l'importance des arrivées en 1984 qui font suite à l'invasion israélienne du Liban, date à laquelle de nombreux Palestiniens fuient les hostilités ou sont directement transférés par la Croix Rouge vers Chypre ou les pays scandinaves. Le deuxième pic d'arrivées se situe entre 1988 et 1991, il fait suite à la guerre des camps qui a opposé les Palestiniens à une partie de la milice chiite libanaise Amal. De nombreux camps dont celui Shatila¹¹ à Beyrouth, ou celui de Rashidiyyeh à Tyr ont subi un blocus de plusieurs mois, poussant de nombreux Palestiniens à l'exil interne. Un camp informel, *al Sikka*, s'est formé à Saïda à proximité du camp de Aïn el Heloueh, regroupant les déplacés internes palestiniens. De nombreuses habitations palestiniennes ont été détruites durant la guerre des camps, et certaines familles ont préféré alors l'exil vers les pays scandinaves, qui leur a été ouvert, au retour à Beyrouth ou à Tyr. A l'époque, une filière migratoire s'est formée entre Saïda d'une part, le Danemark et la Suède d'autre part. Les arrivées de Palestiniens se sont tariées à partir de 1991, avec le retour de la paix au Liban.

d- Pourquoi la Suède ?

¹¹ Pour une très bonne analyse de la situation du camp de Shatila se référer au travail Rosemary Sayigh (1994) *Too Many Enemies. The Palestinian Experience in Lebanon*, Zed Books.

La Suède, selon les entretiens que nous avons réalisés, est rarement le fait d'un choix volontaire et réfléchi. Pour un certain nombre de Palestiniens la présence de proches a été un facteur décisif dans le choix de ce pays. Le rôle des réseaux familiaux n'est donc pas à négliger. C'est le cas de certains membres de la famille de Sana, qui sont venus à Göteborg dans cette période.

"Après la guerre du Liban, en 1984, j'ai fait venir mon frère ici. Ma mère est ensuite venue en 1985, puis un autre de mes frères et un oncle sont venus en 1990 avec quelques uns de leurs proches. Ils sont venus comme réfugiés ici. Mon frère qui est arrivé en 1990 est reparti en Arabie Saoudite depuis qu'il a acquis la nationalité suédoise, il y travaille comme ingénieur dans le BTP. Il a travaillé un peu ici, puis la situation de l'emploi s'est dégradée. Cela fait deux ans qu'il est en Arabie Saoudite, il fait le va-et-vient. Nous sommes tous de nationalité suédoise maintenant."

Il ne s'agit pas cependant de la majorité des cas. La plupart sont arrivés en Suède seuls, sans contact.

Pour d'autres, des organisations humanitaires les ont dirigés directement vers la Suède. Dans la majorité des cas, la Suède est l'ultime étape d'un parcours migratoire complexe, composé de séjours brefs et d'expulsions d'autres pays européens, qui sont liées à leur absence de statut et de nationalité reconnue. Il faut y ajouter l'impossibilité de retourner au Liban à cause de la guerre civile. La Suède apparaît alors comme un espace refuge, qui, par ses dispositions juridiques, leur permet d'obtenir un droit de résidence permanente.

II- DES PARCOURS MIGRATOIRES COMPLEXES.

L'arrivée importante de réfugiés palestiniens en Europe correspond à une période durant laquelle les pays européens commencent à mettre en place une politique migratoire restrictive, ce qui rend l'entrée des Palestiniens plus difficile. Ils doivent donc élaborer des stratégies migratoires qui leurs permettent de contourner les barrières légales. On assiste donc à une complexification des parcours migratoires qui se développe parallèlement à une multiplication des étapes migratoires.

1- Chypre et Berlin-est : points de passage privilégiés.

Peu de réfugiés rencontrés sont arrivés directement du Liban vers la Suède. Ils ont souvent d'abord essayé de s'installer dans d'autres pays européens. Leurs parcours migratoires s'organisent autour de deux points de passage privilégiés : Chypre comme première étape, Berlin-est comme seconde étape. Un bon nombre de Palestiniens ont fui la guerre de 1982 en direction de Chypre où s'étaient déplacés certains services de l'OLP. Chypre est le pays sûr géographiquement le plus proche des côtes libanaises (Israël étant exclu, et la Syrie étant en rivalité avec nombre de factions palestiniennes). La Croix Rouge déplaçait aussi une partie des blessés palestiniens vers Chypre, avant de les envoyer vers des hôpitaux en Europe.

Beaucoup de Palestiniens ont décidé de fuir le Liban pour Berlin-est. Les Palestiniens qui voulaient émigrer se rendaient en premier lieu à Damas, la capitale syrienne voisine. A cette époque, un billet d'avion pour la capitale est-allemande ne coûtait que 200 dollars par personne. Les autorités est-allemandes ne demandaient pas de visa, ce qui simplifiait fortement les procédures pour les Palestiniens qui ne disposent pas de passeport mais de simples documents de voyages fournis par leur premier pays d'accueil. Ensuite il suffisait de

passer à l'ouest et de demander le statut de réfugié. Les autorités allemandes ont longtemps accepté l'arrivée de Palestiniens sans les refouler. Il n'existait pas en Allemagne de procédure de rapatriement des Palestiniens du Liban vers ce dernier pays. Il ne faut pas non plus négliger l'importance des réseaux préexistants mis en place par les étudiants palestiniens des mouvements de la gauche palestinienne (FPLP, FDLP...). De ce fait Berlin est devenue un point d'entrée pour l'Europe de l'ouest. Beaucoup de réfugiés palestiniens ont emprunté cette voie pour ensuite se rendre au Danemark et en Suède.¹² L'Allemagne est un lieu d'arrivée dans lequel nombre de réfugiés palestiniens veulent s'installer. Cependant, les difficultés pour obtenir un emploi ou des papiers les poussent à se diriger vers d'autres pays plus favorables à leur accueil.

Nashed, un jeune chauffeur de taxi palestinien à Göteborg est un bon exemple de cette première arrivée importante de réfugiés palestiniens. Marié à une suédoise, il a deux enfants. Il a obtenu la nationalité suédoise. Blessé pendant la guerre du Liban, son arrivée en Suède est le résultat d'un parcours migratoire complexe.

"J'habitais en Allemagne avant de venir ici. Mais avant d'arriver en Allemagne je venais du Liban. Je suis arrivé après l'invasion israélienne. J'ai été blessé dans la guerre au mois d'août 1982. Je suis parti du Liban avec le CICR, ils avaient une section qui s'occupait de faire sortir les blessés palestiniens pour qu'ils se fassent soigner à l'étranger. Ils m'ont emmené à Chypre, puis en Grèce. De là, je suis parti en RDA. J'y suis resté 20 ou 25 jours avec des membres de l'OLP qui étaient là-bas. Ils voulaient que j'aille en Syrie. J'étais en Allemagne de l'est, puis ils m'ont emmené à Berlin pour me changer d'hôpital. Un de mes frères travaillait pour l'OLP en RFA. Je l'ai contacté pour qu'il m'aide à retourner en Syrie. Mais mon frère connaissait bien la situation là-bas, et ne voulait pas que j'y retourne. Il a tout fait pour me faire passer en RFA. J'y suis arrivé au début de 1983. En règle général, la situation des réfugiés était difficile. Ils ont refusé que je m'y installe. Je suis resté longtemps en RFA, presque 6 mois, pour soigner ma blessure. Au début, ils ne m'ont pas accepté à l'hôpital. Après que l'état de ma blessure se soit un peu amélioré, un médecin a pris la décision de m'accepter à l'hôpital. Ils m'ont soigné là-bas pendant 6 mois.

En RFA, nous n'avions pas le droit de travailler, ni d'étudier. Nous n'avions pas accès à l'aide sociale. Après ma sortie de l'hôpital, je cherchais du travail avec le vélo de mon frère, dans les restaurants. A cette époque c'était la seule profession possible. J'ai travaillé un temps sans permis, pendant un an. La blessure à ma jambe n'était pas encore vraiment guérie.

Avec la fin de l'invasion israélienne à Beyrouth et l'arrivée au pouvoir de Béchir Jémayel, j'ai voulu rentrer à Beyrouth. Mais il y avait encore beaucoup de problèmes là-bas. J'ai téléphoné à un de mes frères qui habite Beyrouth, et je lui ai dit que je voulais rentrer. Sa réponse a été sans ambiguïté : quelle que soit la situation en RFA, ne reviens pas au Liban. Dans l'heure j'ai pris une décision. Je vais aller en Suède, s'ils ne m'acceptent pas, je rentre au Liban malgré ce que m'a dit mon frère. Je serais revenu par la Syrie puis je serais retourné au Liban. Je suis entré en Suède, et ils m'ont donné le permis de résidence au bout de 5 mois. C'est l'histoire de mon itinéraire de réfugié en Suède. [...] Pourquoi j'ai choisi la Suède ? A cette époque on parlait beaucoup de la Suède. C'est la seule raison de ma venue. Beaucoup de Palestiniens, et d'autres réfugiés ont trouvé refuge ici".

¹² Cette filière nous a été décrite par Abdel Qader Yassine (chercheur à l'Université de Göteborg) à Borås (août 1998).

Houda, originaire de Shatila à Beyrouth a connu, elle, une longue escale à Chypre. Une femme seule rencontre encore plus de difficultés. Son arrivée en Suède ne résulte pas non plus d'un choix, mais cette destination lui est apparue comme la seule solution envisageable. Le départ apparaît alors comme l'ultime réponse face à l'absence de possibilité tant de rester à Chypre, de retourner au Liban, que d'aller dans un autre pays arabe. Elle vit actuellement seule à Göteborg avec sa jeune fille. La présence d'une partie de sa famille à Göteborg explique le choix de sa destination.

"Je suis partie à Chypre en 1983. J'y suis restée jusqu'en 1991, date à laquelle je suis arrivée en Suède. Entre temps, il y a eu la guerre des camps au Liban. Ma famille (ma mère, mon frère et ma sœur) est venue à ce moment là en Suède. Moi je suis restée à Chypre. Je ne voulais pas partir, je voulais libérer la Palestine, résister. J'étais contre l'émigration. Mais après la guerre du Golfe, il y a eu beaucoup de problèmes avec l'OLP. Les Palestiniens du Liban à l'étranger n'avaient plus aucun avenir devant eux. Je n'avais aucun lieu où retourner vu la situation au Liban. D'autant plus que j'étais enceinte à cette époque. La Suède m'est alors apparue comme la seule solution".

2- L'importance des étapes migratoires.

Les cas de Nashed ou de Houda sont caractéristiques des parcours migratoires d'exilés palestiniens. Les pays étapes ne sont pas de simples espaces de transit mais sont des lieux de résidence temporaire (de quelques mois à quelques années) où le rôle de la communauté palestinienne déjà présente est important à plusieurs égards. Tout d'abord l'importance de la communauté palestinienne détermine le choix des pays de transit. L'Allemagne est le principal pays de transit avec le Danemark, en raison de la forte communauté qui y réside depuis les années 1970. Les réseaux de solidarité villageois et familiaux y sont activés pour faciliter l'adaptation du migrant à la société d'accueil. Les Palestiniens qui passent par l'Allemagne, le plus souvent, ne parlent pas la langue allemande et ne connaissent pas les administrations qui vont leur permettre d'obtenir des papiers ou une aide sociale. Ensuite, la communauté d'accueil informe le réfugié sur les possibilités d'obtenir des papiers dans des pays limitrophes (Suède, Danemark) et facilite le déplacement du réfugié en prenant en charge une partie ou la totalité du coût du voyage. Les Palestiniens qui résident dans les pays de transit permettent aussi de trouver du travail de façon temporaire, le plus souvent au noir, comme cela a été le cas pour Nashed, afin d'aider le réfugié à constituer un capital qui va lui donner la possibilité de poursuivre son parcours migratoire.

L'Allemagne représente un espace de transit par excellence. Les principales activités économiques exercées par les Palestiniens à Berlin sont dans la restauration et le bâtiment. Dans ces deux branches d'activité le travail au noir est assez répandu. Certains Palestiniens se dirigent aussi vers le trafic illicite de stupéfiants. L'Allemagne va redevenir dans les années quatre-vingt-dix un pays d'arrivée pour les Palestiniens, qui vont accomplir d'autres parcours migratoires, plus complexes.

3- Les conditions d'arrivée en Suède.

Les conditions d'arrivée des réfugiés diffèrent beaucoup selon les périodes. Ceux arrivés au début des années 1980 ont eu moins de difficultés d'intégration que ceux arrivés après 1987. Sarin, installée à Göteborg avec sa famille est arrivée à la suite des massacres de Sabra et Shatila par le biais de la Croix Rouge. Ils avaient vécu quelques années en RDA après la destruction du camp de Tell Zaatar au Liban en 1976.

"Quand nous sommes arrivés ils nous ont aidé pour tout. Nous avons obtenu notre permis de résidence en une semaine ou dix jours, cela n'a pas été difficile. Nous aurions pu retourner en Allemagne de l'Est, nous y étions déjà allés. Mais cela est devenu difficile d'y retourner bien que nous avions des passeports de RDA."

Le système suédois place les réfugiés dans des camps d'accueil en attente d'une décision juridique d'acceptation ou non du statut de réfugié. Nashed a eu un parcours typique de réfugié palestinien parti à la suite de l'invasion israélienne du Liban. Il garde un bon souvenir de sa prise en charge par l'Etat suédois, bien qu'il ait connu des difficultés à son arrivée.

"Je suis arrivé par Malmö, ils m'ont mis là en prison pour une semaine. Après ils m'ont sorti et m'ont fait passer devant un tribunal. Ils m'ont ensuite mis dans un camp pendant 2 semaines. Après ils m'ont transféré dans un camp où je suis resté 1 mois. Le bureau de l'immigration a pris une décision pour savoir où ils m'installeraient. Ils m'ont mis dans un autre camp près de Göteborg. Quand ils m'ont donné la carte de résidence, j'ai pu m'installer où je voulais. J'ai choisi Göteborg parce que je ne connaissais pas d'autres villes en Suède. Maintenant j'ai la nationalité suédoise. Ici, quand tu es réfugié on te donne la nationalité au bout de trois ans. J'ai eu la nationalité en 1990".

La période vécue dans les camps d'accueil est généralement très difficile et éprouvante psychologiquement pour les réfugiés. Houda a éprouvé de grosses difficultés à son arrivée. La situation est d'autant plus mal vécue que le contraste est fort entre la situation attendue - la Suède est perçue comme un pays très riche et garant du respect des droits de l'homme - et la réalité de l'accueil.

"La situation a été très difficile à l'arrivée, la plus difficile période de ma vie de réfugié. J'ai toujours eu l'habitude de me débrouiller toute seule, de travailler par moi-même pour vivre. Je croyais que la Suède était un pays humain. Je pleurais tout le temps dans le camp de réfugiés. On me disait toujours d'attendre le lendemain pour obtenir quelque chose. Je suis restée trois ans dans ce camp de réfugié. On ne peut pas appeler ça vivre..."

Tous ne sont cependant pas arrivés avec le statut de réfugié. Certains sont arrivés par des voies moins légales, comme le mariage blanc, qui permet d'obtenir un titre de séjour et à terme la nationalité suédoise. Hachmi, vient du camp de Balata en Cisjordanie. Il raconte les années de l'Intifada qu'il a connues et son incarcération à 17 ans dans les prisons israéliennes pendant trois ans où il a subi de nombreux mauvais traitements. C'est ainsi qu'il s'est retrouvé en Suède en 1993.

"Je suis entré en prison en Israël... Enfin ils m'y ont fait entrer, pour raisons politiques. J'y suis resté 3 ans. C'était une prison dans le désert du Sinaï. C'était très difficile, surtout la première période, celle de l'interrogatoire. C'était très très difficile... L'interrogatoire israélien est connu... Il y a eu deux émeutes en prison. On s'est battu pour la nourriture, pendant 17 jours. Moi, j'avais 17 ans. Il y a eu de gros problèmes. J'étais adolescent, l'année a été dure, mais enfin... Nous n'avions pas d'argent, même pas de quoi acheter des cigarettes. Après je suis sorti de prison.

J'avais une amie suédoise en Palestine. Je lui ai dit : je veux sortir de Palestine, faire quelque chose, puis revenir ici. Peux-tu m'aider ? Nous étions très amis. Elle m'a aidé. Nous nous sommes mariés. Se mentir à soi-même est très dur, quand c'est seulement pour une feuille qu'on se marie. Le mariage c'est important dans la vie... Je n'ai pas eu

d'enfance, pas de jeunesse, je rate aussi mon mariage. Bref, je suis venu ici en Suède. C'était la première fois que j'allais à l'étranger. Je suis arrivé à Stockholm, j'y suis resté trois jours puis je suis venu à Göteborg, parce que la famille de la fille vivait ici. Je ne connaissais pas la ville. Je ne connaissais rien de la Suède".

Il ne s'agit cependant pas d'un nombre important de Palestiniens qui sont entrés en Suède par ce biais. La grande majorité est entrée au titre de réfugié. L'immigration de réfugiés politiques ou assimilés s'est tarie à la fin des années quatre-vingt pour être remplacée par une immigration de Palestiniens du Liban, qui face à une absence totale d'avenir au Liban, choisissent les routes de l'exil vers l'Europe, à la recherche tant d'un emploi que d'une situation juridique favorable, qui leur permet d'envisager l'avenir avec plus de certitudes et de stabilité.

III- DIVERSIFICATION DES PARCOURS ET DES ESPACES MIGRATOIRES A PARTIR DE 1993 : LE CAS DES PALESTINIENS DU LIBAN.

1- La question de l'émigration.

La question de l'émigration actuelle de nombreux Palestiniens du Liban s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'avenir même de cette communauté dans son pays d'accueil. Les camps de réfugiés sont le symbole de la non résolution de la question des réfugiés palestiniens après plus de cinquante années d'exil. La question de l'émigration interroge de nombreux Palestiniens du sud Liban. Ceux qui sont contre l'émigration craignent de voir hypothéquer tout espoir de retour par la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers. Ceux qui émigrent, ou veulent émigrer, arguent de leur droit à vivre décemment et dignement dans des pays qui reconnaissent leurs droits fondamentaux, et qui leur permettent de construire des projets à long terme pour eux et leurs enfants.

a- Le camp : lieu de mémoire, lieu du devenir.

Le village est le lieu de mémoire privilégié pour les Palestiniens parce qu'il représente l'expression même de la culture et de l'identité arabe palestinienne. Dans l'exil on assiste à une transposition du village vers le camp. L'espace du camp devient investi de la mémoire du territoire d'origine. Il représente en même temps le lieu de pérennité de l'identité (rappel du village d'origine, présence d'images de la Palestine, de drapeaux...) et de l'affirmation de l'identité nouvelle. "*Le camp continue ainsi à remplir la fonction jadis assumée par le village, à savoir le maintien d'un équilibre moral des individus qui le composent, mais à un niveau d'organisation et à une échelle démographique d'un ordre supérieur, celle de l'identité nationale palestinienne*"¹³. Il est toujours étonnant d'entendre des enfants de la troisième génération d'exilés, donner le nom du village de leurs grands-parents lorsqu'on leur demande d'où ils viennent. Réponse d'autant plus étonnante que la plupart de ces villages ont depuis longtemps été rasés, et n'existent plus que dans les souvenirs des réfugiés.¹⁴ Le rappel et la reconstitution du paysage palestinien dans les camps de réfugiés, par le biais de photographies

¹³ Ghazzawi, Hallah (1989) "La mémoire du village et la préservation de l'identité palestinienne" in A. Mahmud Abdulaziz, Ghazzawi H. & al. "*Palestine, mémoire et territoire*". *Cahiers d'études stratégiques*, n°14, EHESS, CIRPES, p. 37.

¹⁴ Il faut noter à ce sujet que sur les 475 villages palestiniens qui existaient avant 1948, 385 ont été détruits par l'armée israélienne (in Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples (1991) *Le dossier Palestine. La question palestinienne et le droit international*, La Découverte (coll. Documents), Paris, p. 102).

ou par l'entretien d'un minuscule jardin sont courants. Le plus souvent il ne s'agit que de quelques plantes ou de quelques animaux de basse cours.

Il faut relever l'importance du discours produit par les réfugiés des camps sur l'exil et sur leur vision de la Palestine. Une attention particulière doit être accordée à l'histoire orale de l'exode, qui transmise de génération en génération, tient lieu de véritable récit de la *nekba*. L'histoire orale transmet aussi la terre, les paysages palestiniens. Les jeunes adultes palestiniens décrivent le plus souvent avec une grande précision leurs villages d'origine, qui, pour la plupart, n'existent plus. Les images de Palestine sont ainsi gravées dans la mémoire des jeunes générations avec une précision étonnante. L'histoire orale joue alors le rôle d'un réservoir identitaire, où les images du passé sont relues à la lumière des difficultés et de la misère dans laquelle vivent actuellement nombre de Palestiniens du Liban.

Les camps peuvent donc être considérés comme les lieux d'affirmation de l'existence et de la permanence de la Palestine malgré la dispersion et la durée de l'exil. Par leur seule présence les camps et les réfugiés qui y vivent, sont les témoins actuels du préjudice subi par le peuple palestinien en 1948. Si la question du retour demeure un des points centraux du processus de paix actuel, c'est par la présence physique et symbolique des camps de réfugiés, et donc du témoignage de l'injustice du passé, qu'elle perdure.

b- Partir ou rester...

L'émigration s'inscrit donc dans la question de la permanence ou de la résorption des camps de réfugiés palestiniens, de la visibilité ou de l'invisibilité de la *nekba* dans la géographie actuelle de la diaspora. Dans le discours d'une frange de la population palestinienne du sud Liban, chaque départ d'un Palestinien vers l'étranger, vide un peu plus les camps de leur substance, de leur raison d'être, et participe à la dilution de la question des réfugiés dans la dispersion et l'invisibilité des réfugiés palestiniens installés dans leurs nouveaux pays d'accueil, toujours plus loin de la Palestine. Abou Jaafar, du camp d'Al Buss, témoigne de cet état de fait :

"Moi je suis contre l'émigration. J'ai empêché tous mes enfants de partir, qu'est-ce qu'ils iraient faire là-bas ? Notre avenir est ici ou en Palestine... Si tout le monde part, qui va rester pour nous défendre, défendre nos droits ? Ils nous ont obligés à venir ici. On vivait bien en Palestine, maintenant qu'ils nous laissent rentrer chez nous, nous voulons juste vivre en paix. Ceux qui sont partis en Europe, tu crois qu'ils sont plus heureux ? Ils vont tous oublier leur pays, il y en a même qui n'apprennent pas l'arabe à leurs enfants... Ils partent et ils oublient tout.

Israël essaie de nous faire partir d'ici pour qu'on oublie notre pays, qu'on se disperse et qu'on s'éloigne encore plus de la Palestine. Ils croient pouvoir régler la question des réfugiés comme ça. Ils demandent aux pays européens de nous accueillir, pour qu'à la fin il n'y ait plus aucun Palestinien ici. Ici au Liban nous avons passé notre vie à lutter pour revenir chez nous, on ne va pas abandonner maintenant... Tu vois, chaque pays européen ouvre ses portes quelques mois, accueillent quelques Palestiniens, puis les referme. Une fois c'est l'Allemagne, une fois le Danemark, ensuite la Suède, et maintenant c'est l'Angleterre..."

D'un autre côté, cinquante année de lutte et d'attente précaire, d'un exil provisoire qui se pérennise, et face à l'absence de solution durable ainsi que de l'éloignement de l'espoir du retour, nombre de réfugiés sont poussés à s'exiler toujours plus loin, pour trouver des

conditions de vie décentes, un travail ou une nationalité reconnue. Une jeune femme du camp de Borj Shémali raconte ses motivations qui l'ont amenée à vouloir partir. Elle est mariée et a six enfants. Elle a déjà tenté deux fois de partir, sans résultat :

"Je veux aller en Angleterre, à Londres. Les gens sont biens là-bas. Je connais des gens qui ont été à Berlin. Ils disent que c'est comme un camp de réfugié... Moi, je veux que mes enfants vivent dans un bon environnement. Je veux qu'ils puissent faire des études. Je veux qu'ils sortent de cette situation, qu'ils fassent des études pour ne pas devenir ouvrier agricole. C'est pour ça que je veux émigrer. Ici, je ne pourrais jamais les éduquer correctement, ça coûte trop cher. Je ne travaille pas pour l'instant, parce que mes enfants sont trop jeunes. Mais je serais certainement amenée à travailler, pour qu'ils mangent... Comment les faire étudier dans ces conditions ? Nous ne pouvons pas leur acheter de livres... Moi je ne veux pas qu'ils fassent de métiers durs, comme peintre en bâtiment ou menuisier, je voudrais les faire étudier pour qu'ils travaillent dans des bureaux, comme ça ils ne tomberont pas malades à cause de leur travail, comme mon mari. A la première occasion je pars de ce pays pour Londres !"

Mohamed, un jeune palestinien du camp d'Al Buss est parti lui pour trouver du travail et vivre décemment.

"J'ai pensé à émigrer parce que la situation au Liban est vraiment mauvaise, la situation sociale est difficile. De plus, comme je suis Palestinien je n'ai aucun droit, ni sociaux, ni politiques, alors c'est pour cela que je pensais émigrer. Je travaillais avant de partir, mais le travail au Liban ne procure pas assez d'argent pour vivre, pour faire vivre une famille. J'avais de quoi vivre seul, mais je ne pouvais pas me marier. Je travaillais comme ouvrier dans les vergers ou dans la construction. J'avais une spécialisation dans la climatisation, mais je n'ai pas réussi à trouver du travail dans ma spécialité. Ici, les gens qui ont des climatiseurs n'ont pas de quoi les réparer, surtout dans les camps, et puis parce que les réparations coûtent plus cher que l'achat d'un nouveau climatiseur. Voilà la cause, j'ai trouvé à me marier et je suis parti en Allemagne."

Il faut noter qu'à la suite des Accords de Taëf en 1991 qui ont mis fin à la guerre civile au Liban, la situation politique et économique des Palestiniens du Liban s'est dégradée considérablement pour plusieurs raisons : (1) la recomposition politique de l'Etat libanais a marginalisé les Palestiniens¹⁵, (2) l'OLP s'est recentrée sur les territoires occupés puis sur les territoires autonomes avec la mise en place du processus de paix, (3) la situation économique du Liban de l'après-guerre a creusé les inégalités sociales en laissant une part de la population dans une situation très précaire, dont les Palestiniens font partis, (4) les secteurs d'activités des Palestiniens du Liban (manutention, bâtiment, ouvriers agricoles), connaissent une forte concurrence avec une importante main d'œuvre étrangère présente sur place. Il faut effectivement considérer le marché de l'emploi libanais, plus comme un marché régional que national. (5) La perception qu'ont les Palestiniens du Liban des Accords d'Oslo comme ne leur offrant aucune solution à moyen ou long terme, les pousse à se diriger vers l'Europe afin d'acquérir un statut juridique stable et reconnu. Cette détérioration de la situation politique et socio-économique des Palestiniens du Liban a donné une nouvelle impulsion à l'émigration vers l'Europe. Les filières migratoires qui se sont constituées dans les années 1970, et surtout 1980 se sont réactivées. On assiste cependant à une complexification des parcours migratoires, liée au caractère clandestin de cette émigration.

¹⁵ Le statut juridique des Palestiniens au Liban est fort bien analysé par Souheil Al Natour (1997) "The legal status of Palestinians in Lebanon" in *Journal of Refugee Studies*, Special issue : Palestinians in Lebanon, Vol. 10, N° 3.

2- L'organisation de l'émigration clandestine.

Les Palestiniens n'ont pas de passeports mais disposent de documents de voyages qui leurs sont fournis par l'Etat libanais. Même si la législation évolue souvent, il faut actuellement un visa de sortie pour pouvoir entrer de nouveau au Liban. La majeure partie des pays européens ne donnent pas de visa aux Palestiniens, et ne leurs permettent plus de d'obtenir l'asile politique ou le statut de réfugié humanitaire. Des grands pays d'accueil, comme l'Allemagne, le Danemark ou la Suède, précédemment étudiés, ont durci leur politique d'accueil envers les Palestiniens. Les réfugiés qui veulent donc émigrer doivent élaborer des stratégies migratoires qui leur permettent de quitter le territoire libanais et d'atteindre les pays européens de leur choix, sans passer par une voie légale.

La méthode la plus employée est l'achat d'un billet d'avion pour une destination du Tiers-monde, pour laquelle les Palestiniens obtiennent un visa de tourisme. Il faut ensuite choisir un vol qui fasse escale dans un pays européen. Lors de l'escale ces derniers demandent l'asile politique. L'organisation de ces filières est entre les mains de passeurs au Liban, qui organisent le voyage et achètent les visas nécessaires, le plus souvent il s'agit de faux visas. Nous avons rencontré un passeur qui nous a décrit sa méthode de travail :

"Tout d'abord celui qui veut voyager vient te solliciter. Il te donne son passeport et 1 500 \$. Les passeurs sont des gens qui travaillent dans le voyage. Le passeur te donne un visa et un billet d'avion pour que tu partes. Tu arrives à partir ou non, en fonction de ta chance. Si tu ne pars pas il garde les 1 500 \$ pour le travail qu'il a fourni, le visa et le billet.

Il faut avoir des relations avec beaucoup de monde, tout d'abord avec les gens à la douane ici. Il faut aussi connaître des gens important à Beyrouth qui te permettent d'avoir des visas. Une fois que tu as eu le visa et le billet, celui qui veut partir doit payer en plus. Le prix dépend du passeur, ainsi que les modalités de paiement, ça dépend. Les passeurs connaissent des gens ici qui travaillent pour l'Etat libanais. Il faut avoir des bonnes relations. On travaille avec des passeurs plus importants, c'est eux qui ont des relations avec les gens dans les ambassades et à l'étranger.

Nous sommes aussi en contact avec des gens à l'extérieur du Liban. Maintenant on arrive à avoir des visas pour les pays d'Afrique, et des pays comme l'Uruguay, l'Argentine, des pays comme ça... Tout vient de l'extérieur.

Pour l'Allemagne cela coûte 4 500 \$ pour un Palestinien, 4 000 \$ pour un Libanais, c'est toujours plus cher pour un Palestinien. Ici un passeur gagne au moins 500 \$ par individu qui part. Il peut gagner plus."

Les filières, très lucratives pour les passeurs, sont de plus en plus difficiles à mettre en place parce qu'elles sont découvertes par les autorités libanaises ou européennes, et sont donc démantelées. On assiste alors à une complexification des filières et des parcours migratoires qui comportent de plus en plus d'étapes pour brouiller les pistes.

3- La multiplication des étapes.

Le passeur que nous avons rencontré poursuit son explication et nous décrit la grande complexité des parcours migratoires qu'il faut mettre en place :

"Pour l'Angleterre il faut avoir deux billets d'avion. D'abord tu pars en Thaïlande, puis de là-bas tu reviens vers Beyrouth avec une escale à Londres. Si ça marche c'est bon, sinon tu reviens ici. On ne peut pas faire plus."

On assiste ainsi à un élargissement spatial des parcours migratoires des Palestiniens du Liban, qui recouvrent pour partie les zones d'extension de la diaspora libanaise. Cette dernière sert dans certains cas de relais pour les migrants palestiniens dans les pays de transit. Nous avons pu faire ces observations lors d'entretiens au sud Liban avec des personnes qui ont tenté l'émigration et d'autres informateurs, comme des passeurs. Les principaux pays de transit que nous avons relevés sont les pays d'Afrique de l'ouest, ou d'Amérique latine. Des billets retour vers Beyrouth via un pays européen sont pris à partir des capitales de ces pays. Khalil, un jeune palestinien du camp d'Al Buss raconte son histoire, qui s'est soldée quatre fois par des échecs :

"Il n'y avait pas de travail. On entendait parler les gens qui étaient partis, que la situation était meilleure à l'étranger quand on est Palestinien. Et puis il y a la question de la nationalité... Les nationalités européennes simplifient beaucoup la vie. Nous avons été voir un passeur, nous lui avons payé 4 000 \$, il voulait 5 000 \$... On lui en a donné 2 000 tout de suite et on payerait le reste en arrivant. Nous étions sept amis en tout.

Après un mois, il nous a dit que l'on pouvait partir. C'était en 1997. Nous avons réunis nos affaires et on est parti. On est parti par l'aéroport de Beyrouth. La première chose qui est arrivée quand on a passé la douane, ils nous ont mis de côté parce qu'on est Palestinien. Tout le monde est passé. Ils nous ont fouillé partout, des chaussettes aux culottes. Ils ont regardé tous nos papiers. Nous avons dit aux douaniers que nous partions juste en vacances, mais pour eux un Palestinien qui part en vacances ce n'est pas possible. Je lui ai dit que eux ils avaient le droit de partir en vacances et que nous non ? Nous partions pour devenir des migrants illégaux, mais nos visas et passeports au départ étaient en règle. A la fin ils nous ont laissé partir.

Nous sommes partis pour Conakry. On est descendu là et on a rencontré un type, qui devait nous emmener vers Londres. Nous sommes restés à Conakry et nous avons arrangé les billets et les visas pour passer en transit par Londres. Nous avons eu un billet pour Beyrouth via Bruxelles et Londres. Nous sommes partis d'Afrique pour l'Europe.

C'était des passeurs Libanais en Afrique. Nous sommes arrivés à Bruxelles. Les jeunes qui étaient avec moi ne sont pas très intelligents. Je leur ai dit de ne pas descendre à sept ensemble. Bref on est sorti à sept ensemble, et on a demandé l'asile. Ils nous ont gardé à l'aéroport huit heures puis on a été à la police. On est restés là 21 jours. On a demandé l'asile politique, on leur a parlé des histoires de partis politiques et toutes ces choses. Au bout de quinze jours on a eu un premier refus. On a demandé une deuxième fois, on a eu un autre refus. Après deux refus, *khalas*... Je me suis blessé les bras avec un couteau, il y avait du sang partout... Mon cousin aussi a fait pareil. Nous voulions coûte que coûte entrer dans le pays, comme ça ils nous ont emmenés dans un hôpital. Ils nous ont refusé. Ils voulaient nous faire repartir vers l'Afrique nous avons refusé. Nous sommes revenus au Liban.

En arrivant ils nous ont confisqué nos passeport après nous avoir retenu deux ou trois heures. C'est toujours comme ça. Nous sommes partis de l'aéroport et nous sommes revenus dans le camp. Après un certain temps j'ai été récupérer mon passeport et j'ai tenté de nouveau de partir. J'ai contacté le même passeur.

Après avoir récupéré mon passeport je suis resté ici 15 jours. Je suis ensuite reparti pour passer par l'Algérie. Là-bas j'avais un billet pour La Havane, via Londres avec un retour. Tu vois... Ou à l'aller, ou au retour, je demandais l'asile à Londres."

Toutes les tentatives de Khalil vont se solder par un échec, mais il compte toujours réessayer de partir pour l'Europe avec ses amis. Ahmed, un réfugié qui vit maintenant à Tyr, a lui aussi connu de nombreux obstacles sur les routes de l'exil.

"J'ai emprunté de l'argent à droite à gauche, et on a voyagé vers la Tchécoslovaquie, et de là je suis passé illégalement en Allemagne et j'ai demandé l'asile politique. Mais évidemment là-bas l'asile est très difficile à obtenir, c'était en 1992. Là-bas j'ai vu les gens vivre dans les foyers pour réfugiés, avec la saleté, les problèmes. Il y avait des actes racistes contre nous. Des choses pas normales. Je suis parti illégalement vers le Danemark. C'est mon cousin qui m'a donné l'argent pour passer, il habitait au Danemark depuis 1987, il avait obtenu le statut de réfugié. Il m'a envoyé 1 000 \$. J'ai demandé l'asile au Danemark dans une ville près de Copenhague. J'y suis resté deux mois. Ils m'ont donné où habiter, ils me nourrissaient gratuitement. On est réfugié au Liban, comme on est réfugié au Danemark..."

Là-bas la situation n'était pas satisfaisante non plus, alors j'ai cherché mieux. J'ai décidé d'aller en Suède. J'y suis resté deux ans. Je suis passé illégalement en Suède, j'étais à la recherche d'un pays qui me donne une carte de séjour. La frontière était ouverte entre la Suède et le Danemark, on passait normalement. Il y a un bateau qui dure 20 minutes entre Helsingør et Helsingborg. Tu passes... La police suédoise m'a attrapé deux fois, ils m'ont renvoyé vers le Danemark. La dernière fois que j'ai essayé ça a marché. J'ai demandé l'asile politique en Suède et j'y suis resté deux ans. Ils ne m'ont pas donné l'asile. J'ai reçu un refus de l'office des migrations. Quand j'ai reçu ce refus j'ai fait une demande d'asile en Norvège, j'y suis resté deux mois, et ils m'ont renvoyé en Suède. Je suis revenu et je suis resté un long moment en Suède."

4- *Des expériences plus ou moins fructueuses.*

Les sommes qui doivent être débloquées pour payer les voyages et les nombreux intermédiaires, sont comprises entre 4 000 et 7 000 \$ par personne en fonction des destinations. Lors de nos entretiens au sud Liban nous avons rencontré des familles entières qui ont tenté de partir, ce qui place les sommes investies, et perdues pour ceux qui ont connu l'échec, à plus de 15 000 \$ dans certains cas. Plusieurs familles rencontrées, entre autre dans le camp de Borj Shémali, le camp le plus défavorisé de la région de Tyr, ont vendu tous leurs biens, dont leur habitation et leurs meubles pour partir. Un échec les met dans des situations socio-économiques très difficiles.

Les personnes qui désirent émigrer empruntent le plus souvent leur argent dans les réseaux familiaux et villageois et s'endettent donc auprès de leurs proches. Khalil témoigne de la façon dont il a récolté l'argent nécessaire :

"C'est avec des prêts, auprès de mes proches, de ma sœur, de mes amis, c'est comme ça que j'ai rassemblé la somme."

En cas de réussite, le migrant rembourse son emprunt en envoyant régulièrement de l'argent à ceux restés au Liban. Beaucoup de familles dans les groupements¹⁶ palestiniens de la ville de

¹⁶ Ce sont des espaces de forte concentration palestinienne, le plus souvent informels, qui ne sont pas gérés par l'UNRWA.

Tyr, ne vivent que des remises des émigrés. Cette situation est très marquée dans des groupements tels que Jall al Bahr, Chabriha ou Qasmiyyeh. En cas d'échec, les emprunts sont remboursés tant bien que mal. Certains émigrés, comme Khaled, du camp d'Al Buss, ont réussi à se construire une vie de famille dans l'exil. Avec sa nationalité allemande il peut maintenant venir voir sa famille régulièrement au Liban et grâce à son travail leur envoyer de l'argent.

"Au début des années 1980 je suis parti étudier la comptabilité à l'université de Beyrouth. Il y a eu l'invasion israélienne de 1982, la situation est devenue difficile, nous rencontrions beaucoup de problèmes en tant que Palestiniens. J'ai décidé alors de partir vers le Golfe, à Dubaï. J'y suis resté huit mois. De là, je suis parti en Allemagne de l'est pour finir mes études. J'ai passé mon magister, et puis il y a eu l'unité allemande. Au Liban, à l'époque, il y avait toujours des problèmes de sécurité, je ne voulais pas revenir. Je me suis marié là-bas avec une Allemande et j'ai fondé une famille. J'ai obtenu une carte de séjour permanente et maintenant j'ai la nationalité allemande. Je travaille à Leipzig. J'envoie toujours de l'argent à ma famille ici, mon père est mort et ma mère est malade... J'essaie de revenir le plus souvent ici, maintenant, avec une nationalité européenne c'est facile. Au début je suis resté douze ans sans revenir voir ma famille, je ne pouvais pas circuler hors d'Allemagne, c'est difficile quand on est Palestinien.

Je suis content de vivre en Allemagne, là-bas on est tranquille. J'ai un fils, il est Allemand, il n'aura jamais de problèmes, ni pour étudier, ni pour son avenir. Mais le rêve de tout Palestinien est de revenir en Palestine... Avec ma nationalité allemande dès que j'ai de l'argent je pars visiter la Palestine, pas comme un clandestin !"

Malgré les sommes considérables investies pour partir, les résultats attendus de l'émigration ne sont pas toujours au rendez-vous. On assiste à un certain nombre de retours, forcés ou volontaires, liés à l'impossibilité d'obtenir des papiers dans le pays d'accueil, ou par une forte désillusion quant à la vie menée en Europe. Mohamed, ce jeune palestinien d'Al Buss, parti pour trouver un emploi et un statut stable en Allemagne, a été contraint de revenir vivre au Liban.

"Je suis né en 1972 à Al Buss, j'ai habité ici dans le camp d'Al Buss jusqu'à ce que je me marie avec ma cousine qui a la nationalité allemande. Ma cousine vivait en Allemagne, était né en Allemagne et avait la nationalité allemande. Cela faisait vingt-deux ans que sa famille vivait en Allemagne. Elle est venue ici, je me suis marié avec elle, et elle m'a fait venir en Allemagne en 1994. Je suis parti avec un visa de l'Ambassade allemande. Je suis parti parce que ma femme était en Allemagne, dans le cadre du regroupement familial. Je suis resté cinq ans en Allemagne, j'ai été marié pendant trois ans, moins deux mois. J'habitais à Berlin.

La situation en Allemagne est meilleure que dans n'importe quel pays arabe. En tant que Palestinien j'y ai des droits. Comme j'étais marié à une Allemande j'avais des droits. J'avais des papiers qui me donnaient le droit de travailler. Ça allait...

J'étais peintre en bâtiment. Je travaillais dans une entreprise tenue par un arabe, et ça allait bien. Mais il y a eu le problème du divorce avec ma femme deux mois avant que je n'obtienne la carte de séjour permanente. J'ai une fille en Allemagne qui a la nationalité allemande. La police m'a retiré ma carte de séjour. J'ai fait un recours au tribunal vu que j'avais une fille de nationalité allemande, et que j'avais un travail, donc que je ne touchais pas d'aide de l'Etat. J'avais un appartement, je ne touchais aucune aide de l'Etat. Le recours est long en Allemagne. Après j'ai essayé d'obtenir une carte de séjour mais je n'ai pas pu. Mais c'est ma femme qui a obtenu la garde de l'enfant. Si ta femme demande le divorce on te retire

ta carte de séjour. Mais j'ai quand même essayé d'obtenir une carte de séjour vu que j'avais un travail et une fille de nationalité allemande. Je suis allé à la police des étrangers, puis au Haut tribunal, qui a fait la demande de carte de séjour permanente. Mais la police des étrangers a refusé et m'a demandé de quitter le pays. Ils m'ont dit que je devais d'abord quitter le pays pour faire une demande de carte de séjour. Moi je leur est dit que comme j'étais Palestinien je ne pouvais pas rentrer au Liban. Je leur ai donc demandé de me faire partir par leurs propres moyens. Je devais avoir un visa pour le Liban. Ils n'ont pas réussi à me faire partir.

J'ai confirmé ma demande de carte de séjour. La police m'a arrêté le 26 avril 1999, ils m'ont dit que je devais quitter le pays. Je me suis rendu à la police des étrangers. Ils m'ont arrêté parce que j'avais un ordre d'expulsion. La première fois ils ne m'ont pas fait partir, la deuxième fois ils m'ont arrêté, j'ai fait un recours auprès du juge, c'est légal. Ils ont refusé mon recours. Je leur ai dit que j'avais une demande de carte de séjour en cours. Il m'a dit que je devais d'abord quitter le pays pour pouvoir faire une demande de carte de séjour. Moi, je ne voulais pas quitter le pays, comme j'avais une fille qui avait la nationalité allemande.

Je payais des impôts en Allemagne, 700 marks par mois, je payais 700 marks de location d'un appartement, et il me restait 700 marks pour vivre, et je payais environ 150 marks pour ma fille. Il me restait 500 à 600 marks pour vivre. Ça allait bien. C'est moi qui me suis rendu à la police, je ne voulais pas faire de problèmes, c'est ce que j'ai dit au juge... Je suis parti d'Allemagne, et le procès est toujours en cours en ce qui concerne ma fille, mais comme je ne suis plus là-bas, plus personne ne s'occupe de défendre mes droits. Il ne respectent pas les individus là-bas, celui qui vit, qui travaille, qui paye ses impôts, ils l'expulsent. Je suis parti le 28 avril à six heures et demi."

Ahmed qui a eu un parcours migratoire complexe et qui n'a pas réussi à avoir de papiers en Suède a fini par revenir au Liban. Il n'a pas réussi à construire son avenir en Europe, ni à obtenir une carte de séjour.

"C'est l'Etat suédois qui m'a donné un billet de retour. J'avais vingt jours pour partir. J'aurais pu partir vers un autre pays illégalement mais je suis revenu ici. Là-bas la situation n'est pas bonne, ici non plus... Alors je préfère encore vivre avec ma famille, avec les gens que je connais. C'est mieux que de vivre dans un pays où il y a des racistes et où je ne me sens pas bien. C'est pour ça que je suis revenu ici. Je suis revenu en 1994. Je suis revenu au Liban avec un laissez-passer, mon passeport était resté en Allemagne. Ils m'ont mis en prison ici un mois et demi, et j'ai dû payer 1 300 \$ d'amende. J'ai encore des problèmes avec le tribunal parce que je suis revenu sans passeport."

IV- CONCLUSION.

Depuis les années 1970, les Palestiniens du Liban ont mis en place des réseaux migratoires qui leur permettent de faciliter leur départ vers les pays européens, plus spécifiquement l'Allemagne, la Suède et le Danemark. Ces réseaux migratoires ont servi et servent encore de support à différents types de migrations : économiques, forcées et clandestines. L'émigration devient de plus en plus difficile en raison des barrières installées par les pays européens, malgré les facilités d'accueil à certaines époques dans des pays européens, et les difficultés importantes auxquelles les Palestiniens du Liban doivent faire face dans leur pays de départ. De ce fait on assiste à une complexification des parcours migratoires, dans lesquels les étapes et les points de passage se multiplient. Dans le cas des Palestiniens du sud Liban, leur situation est tributaire de l'évolution des pourparlers de paix, qui jusqu'à présent ne permettent pas aux réfugiés palestiniens de 1948 d'envisager leur avenir avec certitude et optimisme. Il faut noter que cette émigration est le plus souvent vécue par les réfugiés eux-mêmes comme

temporaire, même si elle s'inscrit dans la durée, et ne remplace en aucun cas à leur yeux, leur droit et leur volonté de retour en Palestine. Dans le discours des réfugiés, il ne s'agit pas d'une alternative au retour, mais d'une réponse à leurs conditions de vie qui ne cessent de se dégrader au sud Liban. Cette émigration pose donc avec acuité la question des négociations sur l'avenir des réfugiés de 1948, et l'urgence de proposer une solution juste, viable et durable à la détresse de la vie des réfugiés palestiniens dans les camps.